



LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

ADDENDA du lundi 25 septembre 2017 au
PRÉAVIS MUNICIPAL No 2017-02 du lundi 10 avril 2017
relatif à

UN CREDIT COMPLEMENTAIRE AU PREAVIS 2015-12
CONSTRUCTION
D'UN PAVILLON SCOLAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
&
LOCATION DE MODULES PROVISOIRES DURANT LES TRAVAUX
DE RENOVATION DU COLLEGE DES DENTS DU MIDI

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le 23 juin 2017, le Conseil communal examinait le préavis municipal n° 2017-02 relatif à une demande de crédit complémentaire au préavis n° 2015-12 en vue de la construction d'un pavillon scolaire pour l'enseignement primaire et la location de modules provisoires durant les travaux de rénovation du Collège des Dents-du-Midi. Suivant les conclusions du rapport de sa Commission ad hoc, le Conseil communal a, dans un premier temps refusé le préavis, avant de demander un second débat, lors de la plus proche séance.

Par le présent Addenda, la Municipalité souhaite répondre aux interrogations du Conseil communal relatives au préavis municipal n° 2017-02 en vue du deuxième débat demandé par ce même Conseil.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'extension du site scolaire de la Planchette s'inscrit dans le Plan Directeur Localisé « PDL La Planchette », validé par le Conseil d'Etat le 29 octobre 2008 et est conforme avec le Plan de Quartier de la Planchette adopté par le Conseil d'Etat le 16 février 1979. Le choix d'implantation du bâtiment KIWI à l'emplacement des actuels terrains de sport, plutôt que sur la parcelle n° 1013 de la Commune d'Aigle, ne fut pas clairement explicité dans le texte du préavis 2017-02, raison pour laquelle des précisions sont apportées. Ce choix d'implantation s'allie à une volonté urbanistique qui permet de maintenir une claire séparation entre les espaces scolaires et les espaces partagés, dévolus aux activités sportives et de loisir. Les espaces préaux des degrés primaires et secondaires seront également clairement définis et répondront aux normes en vigueur.



Illustration n°1 : Concept général d'aménagement du secteur Planchette : concepts paysager, bâtis, d'espace-rue et de circulation. Service du patrimoine Bâti & Environnement urbain

Si la construction du bâtiment KIWI fait effectivement disparaître les terrains de sport, cette disparition n'est toutefois que temporaire. En effet, il est prévu de les déplacer sur la parcelle n°1013. Les terrains de sport font dès lors l'objet d'un processus projet intégrant les directives cantonales et normes en vigueur. Le processus de validation et obtention des permis y relatifs se conformeront aux dispositions légales en vigueur. Notons que les deux projets, KIWI et les terrains de sport, se développeront en parallèle. L'objectif étant d'aller le plus vite possible pour mettre à disposition des établissements scolaires de qualité et ne pas manquer de terrains de sport sur une longue durée (cf. point 5).

L'aménagement de la zone sportive et de loisir se fera en maintenant dans un premier temps les pavillons provisoires sis sur cette parcelle. Parallèlement au déplacement des installations sportives, le projet prévoit la sécurisation des cheminements piétonniers et de l'arrêt de bus ainsi qu'une légère réorganisation du stationnement. Un préavis sera déposé pour réaliser ces travaux dans le premier semestre de l'année 2018.

Enfin, à la fin des travaux sur le site scolaire de la Planchette, soit une fois le bâtiment KIWI réalisé, les installations sportives déplacées, le Collège des Dents-du-Midi et la salle de gymnastique rénovés, il conviendra de finaliser les aménagements extérieurs du secteur : démolir les pavillons provisoires, étendre la zone de loisirs et requalifier les chemins de la Planchette et de la Rapille. Un préavis sera déposé pour réaliser ces travaux dès 2021.

Par conséquent, la Municipalité propose d'amender les conclusions de son préavis en y ajoutant un point 4, comme suit :

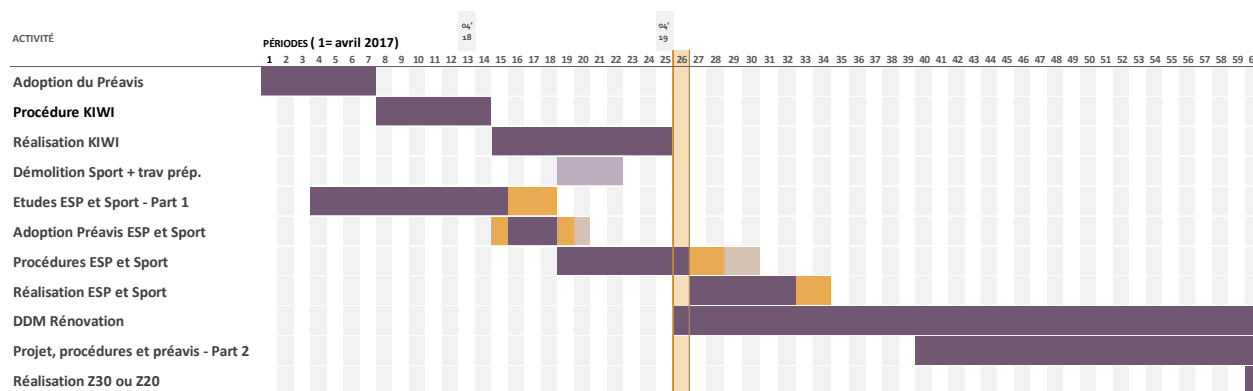
4. De prendre acte de la volonté de la Municipalité de déposer deux préavis comme suit :
 - Un 1^{er} préavis relatif aux équipements sportifs de la Planchette et aménagements urbains de minime importance – dépôt prévu pour le Conseil communal dans le premier semestre 2018.
 - Un second préavis relatif à l'extension de l'aire sportive ou de loisirs ainsi qu'à l'aménagement d'une zone de rencontre aux chemins de la Planchette et Rapille – dépôt prévu pour 2021, après la réalisation de KIWI, la réhabilitation du Collège des Dents-du-Midi et rénovation de la salle de gymnastique.

3. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a analysé les interrogations soulevées par la Commission, puis en plénum par le Conseil communal et en a tenu compte. Par l'amendement qu'elle dépose, la Municipalité confirme sa volonté affirmée de réaliser les équipements sportifs nécessaires aux activités scolaires et extrascolaires ainsi que de requalifier les aménagements urbains des chemins de la Planchette et Rapille. Elle s'engage à déposer les deux préavis permettant de réaliser ces aménagements extérieurs, sans perturber le planning des travaux tant de KIWI, de la réhabilitation du Collège des Dents-du-Midi que de la rénovation de la salle de gymnastique. Parallèlement, consciente de l'importance de garantir des aires sportives et de loisirs, la Municipalité accordera une importance particulière à une planification des travaux dans des délais les plus raisonnables.

4. PLANIFICATION INTENTIONNELLE

Sous réserve de modifications issues de l'évolution des projets ou des différentes procédures, la mise à disposition du pavillon scolaire KIWI est planifiée pour le premier semestre 2019 et celle des terrains de sports suivra dans un délai estimé à six mois.



Abréviations : ESP= espaces publics

5. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2017-12 du lundi 10 avril 2017 et son Addenda du lundi 25 septembre 2017
- Ouï les rapports de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'adopter le préavis relatif à la demande de crédit complémentaire au préavis n° 2015-12.
2. de voter le crédit d'ouvrage nécessaire de CHF 6'900'000.- TTC pour la construction d'un pavillon scolaire en éléments modulaires préfabriqués et la location de modules provisoires nécessaires durant les travaux de réhabilitation du Collège des Dents du Midi.
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir :
Le montant de CHF 6'900'000.- TTC sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur une durée de 30 ans maximum.
4. De prendre acte de la volonté de la Municipalité de déposer deux préavis comme suit :
 - Un 1^{er} préavis relatif aux équipements sportifs de la Planchette et aménagements urbains de minime importance – dépôt prévu pour le Conseil communal dans le premier semestre 2018.
 - Un second préavis relatif à l'extension de l'aire sportive ou de loisirs ainsi qu'à l'aménagement d'une zone de rencontre aux chemins de la Planchette et Rapille – dépôt prévu pour 2021, après la réalisation de KIWI, la réhabilitation du Collège des Dents-du-Midi et rénovation de la salle de gymnastique.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Borloz

A. Décaillet

Municipale déléguée : Mme Isabelle Rime, Municipale